

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE:

BUREAU

DU JOURNAL,

Rue Perez Castellanos 162.

HONNEUR ET PATRIE !

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on adressera les lettres et avis à M. J. H. REYNAUD propriétaire gérant.

PRIX

DE L'ABONNEMENT

2 PATACONS PAR MOIS.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. ARMAND MARRAST.

Séance du 7 mai 1849.

(Suite.)

M. Drouyn de Lhuys,—ministre des affaires étrangères.—Messieurs, le rapport que vous venez d'entendre signale un désaccord entre les instructions envoyées au commandant de l'expédition et celles indiquées par l'Assemblée et le but annoncé par le gouvernement. Pour que l'Assemblée nationale soit mise en demeure d'apprecier ce désaccord, je vais donner lecture des instructions envoyées au général Oudinot. (Très bien !)

« Général, je vous ai fait connaître que, par un ordre du président de la République, vous êtes appelé à intervenir auprès du gouvernement romain que nous n'avons jamais reconnu. Maintenant, dans cette crise désormais inévitable, le devoir du gouvernement est de prendre les mesures nécessaires pour maintenir l'influence de la France dans la péninsule italienne, et pour y appeler un ordre de choses régulier sur les bases conformes aux intérêts de la population. Bien que vous n'ayez pas à intervenir dans les négociations définitives qui auront ce résultat, vous aurez à recevoir des autorités établies toutes les propositions et à accomplir avec elles tous les arrangements que les circonstances nécessiteront; il faut seulement dans la forme éviter tout ce qui pourrait paraître une reconnaissance du principe établi à Rome.... »

A gauche.—Mais c'est affreux ! c'est une trahison ! (Violent tumulte.)

M. Drouyn de Lhuys.—Je ne comprends pas cette interruption. N'a-t-on pas répété bien des fois à cette tribune que nous ne reconnaissions pas le gouvernement de Rome ?

« Vous trouverez ci-joint, est-il dit dans l'instruction, le modèle de votre correspondance avec les autorités. Nous sommes fondés à croire que vous serez reçu avec empressement, par les uns comme un libérateur, par les autres comme un médiateur utiles contre les dangers d'une réaction.... »

A gauche.—On l'a reçu à coups de fusils. (Bruit.)

M. Odilon Barrot.—Quand on demande une réponse au gouvernement, il faut l'écouter.

M. le ministre des affaires étrangères continue la lecture des instructions où il a recommandé au général de se conformer au vœu de l'immense majorité des populations.

A gauche.—Ce vœu s'est clairement manifesté.

M. Drouyn de Lhuys.—Je demande à l'Assemblée si elle veut entendre la lecture de ces instructions; si elle s'y oppose, je descends de cette tribune.

Voix nombreuses.—Continuez ! continuez !

M. Brives.—C'est une honte pour la France ! Il nous est impossible de contenir notre indignation.

M. Drouyn de Lhuys.—Les instructions ajoutent: « Votre marche sur Rome faciliterait sans doute le dénouement en donnant courage aux honnêtes gens.... » (Violente explosion de murmures.)

A gauche.—Qu'entendez-vous par honnêtes gens ? Les réactionnaires, les jésuites, les hommes de sacrilège !

M. Drouyn de Lhuys.—Enfin il est dit : « Telles sont les instructions quo je vous adresse dans ce moment; votez bon jugement y suppléera. »

Vous le voyez, messieurs, le but des instructions était, comme dans l'origine, de prévenir les réactions intérieures et les interventions étrangères autres que celles de la France.

A gauche.—Mauvais prétexte !

M. Drouyn de Lhuys.—Comment un prétexte ? vous ignorez sans doute que déjà des réactions se préparent dans l'intérieur, que l'intervention napolitaine, que l'intervention autrichienne marchent sur les Etats romains. (Sensation prolongée.)

Nous voulions arrêter au moins les excès dont nous recevions de toutes parts les avis. (Dénégations à l'extrême gauche.)

Nous savons que particulièrement à Ancône quinze

meurtres par jour se commettent; nous savons qu'à l'heure qu'il est, les consuls étrangers sont obligés de se retirer de Rome et de son territoire.

M. Dupont (de Bussac).—Où est la preuve ?

M. Drouyn de Lhuys.—M. Dupont (de Bussac), nous fait l'honneur de demander où est la preuve de l'intervention étrangère; nous avons reçu des renseignements positifs.

M. Dupont (de Bussac).—L'intervention napolitaine ou autrichienne n'était pas commencée lorsque l'expédition a quitté Civita Vecchia.

M. Drouyn de Lhuys.—Je prie M. Dupont (de Bussac) de choisir entre l'un de ces deux systèmes, ou la discussion à la tribune, ou le dialogue. Si l'Assemblée autorise le dialogue, je suis prêt à accepter cette forme.

Nous n'avions pas de sympathie pour la république romaine.

A gauche.—Ni pour aucune autre république.

M. Drouyn de Lhuys.—Nous n'avions pas la mission de la défendre.

A gauche.—Si vous ne vouliez pas la défendre, il ne fallait pas la tuer !

M. Drouyn de Lhuys.—L'envoi d'une expédition à Civita Vecchia faisait présager l'éventualité de la résistance, par conséquent l'emploi de la force. L'honorable général Lamoricière le disait il y a quelques heures à cette tribune. La majorité de l'Assemblée décidera. (Tumulte toujours croissant.) Je prie M. le président de me maintenir la parole; si ces interruptions continuent, je cesserai de parler, mais au moins je prendrai acte que je n'ai cédé qu'à la violence.

J'arrive au second point. Le gouvernement a pour principe de couvrir la responsabilité de ces agents jusqu'à ce qu'il soit complètement informé des faits. Je ne cesserai de répéter que nous n'avons pas reçu d'autres renseignements que la dépêche télégraphique qui a été communiquée à la commission.

Il est certain que le général Oudinot n'avait pas l'intention d'attaquer Rome; il était parti avec 5 600 hommes seulement, sans artillerie, sans aucun des moyens nécessaires pour prendre une ville de vive force. Il n'avait pas l'intention de prendre les armes.

Lorsque le général Oudinot était débarqué à Civita Vecchia, il avait été reçu aux cris de : Vive la nation française ! vive le général Oudinot ! il reçut la députation d'une ville voisine pour demander qu'on envoyât un détachement de soldats français, pour prévenir les excès des volontaires étrangers qui voulaient entrer dans les murs de cette petite ville.

Je le répète, nous ne pouvons juger la conduite du commandant de l'expédition sur des lambeaux de correspondances, notamment sur la lettre que vous a lue M. Flocon, et dont je suis bien aise qu'il ait donné lecture, car le *postscriptum* est assez curieux. Si le général Oudinot a éprouvé une résistance plus ou moins vive, est-ce une raison pour qu'il ne se croie pas appelé par le vœu des peuples ?

A gauche : Allons donc ! allons donc !

M. Drouyn de Lhuys.—N'est-il pas notoire que les Romains ont parmi eux des agitateurs qui les ont poussés à tous les genres d'excès, à l'assassinat d'un ambassadeur français, le plus grand crime que l'on puisse commettre.

Quant aux conclusions de la commission, il m'est impossible de les bien comprendre. Qu'entend-on par l'invitation faite au gouvernement de prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition française ne soit pas détournée plus longtemps du but qu'elle avait dans l'origine ? N'est-ce pas demander clairement que notre armée retourne à Civita Vecchia, et qu'elle fasse place aux Autrichiens et aux Napolitains ? Voilà ce que le gouvernement ne peut pas ordonner.

M. Flocon : Mais si l'Assemblée l'ordonne ?

M. le ministre des affaires étrangères.—Parler ainsi serait une honte pour l'armée française, et vous ne l'ordonnerez pas.

M. Senard.—Je ne monte pas à la tribune pour répondre à M. le ministre, mais pour expliquer le sens de la résolution proposée par la commission. Une lecture rapide ne lui a pas permis sans doute de bien saisir mon rapport. Nous disons que l'expédition a été détournée du but que vous vous étiez proposé en l'autorisant.

On ne pouvait supposer que nous serions reçus à bras ouverts par ceux qu'on appelle exclusivement des honnêtes gens. Nous avons lu dans une des dépêches qui nous ont été communiquées cette phrase remarquable : — Les hommes qui se sont emparés du gouvernement de Rome sont décidés à ne pas quitter le pouvoir, ils nous jettent une sorte de défi. »

Les ministres doivent donc être responsables des ordres qu'ils ont donnés, ou bien le général doit subir lui-même les conséquences de l'infraction qu'il aurait commise en dépassant ses instructions.

M. Drouyn de Lhuys.—On oublie de vous dire que le gouvernement de Rome a sommé l'armée française de se retirer, et qu'il avait même mis hors la loi l'armée française.

M. Goudchaux.—Il y a dans le dossier une pièce dont je demande la lecture..... Puisqu'on ne répond pas au banc des ministres, je vais lire la copie que la commission a gardée : il y est dit :

« Les nouvelles sont à la résistance, on travaille aux barricades. On assure que le château de Saint Ange, que le Vatican et d'autres édifices sont minés. Les Français les plus exaltés ont résolu de monter sur les barricades. Les portes sont fermées, il est défendu aux voyageurs de sortir de la ville. »

M. Drouyn de Lhuys.—L'Assemblée appréciera le motif qui m'a empêché de lire ce fragment d'une lettre où l'on présente des Français comme prêts à combattre contre les soldats français.

Tout cela prouve que le général Oudinot, se mettant en marche avec 5,600 hommes, n'avait pas la certitude d'une résistance sérieuse.

Une voix au fond de la salle. — Les ministres à Vincennes !

M. Drouyn de Lhuys.—Je voudrais que celui qui a crié : « Les ministres à Vincennes ! » formule cela en une demande en mise en accusation.

M. Grévy.—Je suis fâché que M. le ministre persiste à croire que la population de Rome n'entendait faire aucune résistance, lorsque nous voyons dans plusieurs dépêches que les hommes qui gouvernent se craponneut au pouvoir, et qu'ils portent le défi à notre armée.

M. le Président.—Je donne lecture de la résolution proposée par la commission :

« L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui est assigné. »

M. Baragnay d'Hilliers demande que l'on supprime les mots *plus longtemps*. (Non ! non !) La proposition est elle appuyée ? (Non ! non !—Si ! si !)

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à une faible majorité.

M. le Président.—M. Baragnay d'Hilliers me remet un ordre du jour ainsi motivé :

« L'Assemblée nationale, convaincue qu'il résulte des instructions données au général en chef de l'armée de la Méditerranée et des explications du gouvernement, que le général français ne s'est porté sur Rome que parce qu'il se croyait appelé par le vœu du peuple romain..... » (Bruit.)

A gauche.—La question préalable ?

M. le Président.—continuant la lecture :.... « et convaincu qu'il y aurait inconvenient, dans les circonstances actuelles, en présence de l'étranger, à concentrer les troupes à Civita Vecchia, passe à l'ordre du jour.

Les mêmes voix.—La question préalable !

M. Odilon Barrot.—Le gouvernement ne saurait accepter l'amendement présenté par l'honorable général Baragnay d'Hilliers, quel que soit le sentiment qui l'inspire. La conduite du ministère est soumise au jugement de l'Assemblée et au jugement du pays. (Oui ! oui ! c'est cela ! très bien !)

Nous ne reculons devant la responsabilité des instructions que nous avons données, mais nous devons nous renfermer dans les limites constitutionnelles. Cette déclaration, émanée d'une Assemblée législative, et consignée dans un vote pour la concentration des troupes à Civita Vecchia, serait contraire au but que s'est proposé la politique de la France, et en même temps une immix-

tion inconstitutionnelle dans la responsabilité du gouvernement.

M. Baraguay d' Hilliers. — Je ne dirai qu'un mot. On vous propose une retraite après un échec, et en présence de l'intervention d'autres étrangers, on vous propose une chose honteuse.

M. le président consulte l'Assemblée sur la proposition du général Baraguay d' Hilliers, qui n'est pas adoptée.

M. Bouvier de L'écluse — fait cette autre proposition : — « L'Assemblée nationale, n'ayant sous les yeux aucun document authentique qui la mette à même de juger des dispositions prises par le général en chef des troupes françaises en Italie et des motifs qui l'ont déterminé à agir, passe à l'ordre du jour. »

De toutes parts. — La question préalable ?

M. le Président. — Il est contre les règles parlementaires de demander l'ordre du jour sur la proposition d'une commission.

M. Bouvier de L'écluse, dont la voix est couverte par les cris : — La question préalable ! descend de la tribune.

M. le Président. — Je consulte l'Assemblée sur la résolution présenté par la commission.

M. Taschereau — Je demande le scrutin de division et le vote à la tribune.

M. le Président. — Plus de vingt membres demandant le scrutin de division, il va être procédé. On déposera les votes à la tribune, mais sans appel nominal.

Cette opération, qui dure plus d'une demi heure, offre le résultat suivant :

Nombre des votans.....	569
Majorité.....	285
Pour.....	328
Contre.....	241

La résolution prononcée par la commission est adoptée à une majorité de 87 suffrages.

L'annonce de cette décision est suivie de bruyants applaudissements à gauche et des cris de : — Vive la République !

La séance est levée à une heure un quart du matin.

(L'Indicateur.)

MONTEVÍDEO.

2 AOUT 1849.

L'HORREUR DES HOPITAUX ET LA MISÈRE PUBLIQUE.

Une lettre du docteur B. Odicini, insérée dans le *Comercio del Plata* du 31 juillet, nous apprend que la misère publique fait des progrès rapides ; qu'elle atteint journalièrement des gens qui, naguère, étaient dans l'aisance, et même dans l'opulence, et qui aujourd'hui se trouvent dans le plus complet dénuement. Il dit que ces personnes préfèrent se laisser mourir sur un méchant grabat, dans une pièce humide et malsaine, que de se faire transporter dans les maisons établies pour recevoir et traiter gratuitement les malades indigens ; qu'en un mot ces personnes jadis fortunées, ont en horreur les hopitaux, et il s'en étonne ; il fait un appel à la pressante logique des rédacteurs du *Comercio* pour l'aider à combattre ces déplorables préjugés ; il voudrait aussi que les prédicateurs catholiques s'emparassent de ce sujet et en fissent le texte de leurs homélies. Le *Comercio* appuie la pétition ; il ne s'étonne pas moins que M. Odicini, de la répugnance des personnes ci-devant fortunées à entrer à l'hôpital ; il fait une savante dissertation sur l'origine pieuse et philanthropique des hospices et des hôpitaux, et il invite le clergé de Montevideo à prendre en sérieuse considération la demande de M. Odicini.

Tout cela peut être fort bon au point de vue de la froide philosophie : il peut paraître utile, et même prudent de prêcher aux malheureux l'abnégation de soi-même, la résignation, l'humilité, la patience et toutes les autres vertus qui rendent l'homme impassible devant les rudes épreuves de l'adversité. Le procédé n'est pas nouveau ; témoin le fameux livre de *Job*, composé, dit-on, par Moïse, quelques années avant la sortie d'Egypte, dans le dessein de consoler, par l'exemple de la patience de *Job*, les Israélites ses frères, qui étaient pour lors accablés sous le joug des Egyptiens. Il est plus curieux qu'édifiant de voir dans ce livre, (qui n'est pas le moins intéressant de la Bible,) comment le pauvre *Job*, ruiné sept fois, et assis sur son fumier, regoit de ses amis, au lieu de secours qui eussent été très opportuns, des reproches et des accusations sans fin ; l'un, *Sophar de Naamath* l'accuse « de présomption et d'orgueil. » l'autre, *Eliphaz de Théman*, cherche à le persuader que, « l'homme ne peut être affligé que pour ses péchés. » Le pauvre *Job* se défend comme il peut ; il s'arme de résignation et de patience et prie pour ses obli-

geants amis. — Il est consolant, toutefois, de voir qu'à la fin, la fortune sourit de nouveau au bonhomme *Job*, et que ses amis, qui n'ont eu pour lui que des paroles froides et dédaigneuses, en sont pour leur courte honte. Il y a plus, on lit au verset 7me du chap. XLII, que le Seigneur dit à *Eliphaz de Théman* : « ma fureur s'est allumée contre vous et contre vos deux amis, parce que vous n'avez point parlé devant moi dans la droiture, comme mon serviteur *Job*. »

Nous voyons déjà nos bons amis du *Comercio*, que nous apprécions fort, ainsi que l'habile et excellent docteur Odicini, et auxquels nous demandons bien humblement pardon si nous nous permettons de combattre une opinion qui ne peut naître, nous le savons, que d'un sentiment honorable ; nous les voyons, disons-nous, s'écrier tous en même temps : « à que viene esto ? — Si les amis de *Job* se sont bornés à lui prêcher l'humilité et la résignation, nous offrons, nous autres à ceux qui se trouvent dans le même cas, outre nos conseils désintéressés, un asile décent, un lieu de refuge contre la cruauté du sort ; nous leur disons, en un mot — allez à l'hôpital. »

En effet, c'est là ce que vous leur conseillez : vous ne trouvez rien de mieux à offrir à des gens qui, de votre propre aveu, étaient hier dans l'opulence et qui ont peut-être sacrifié leur fortune et leur santé pour le triomphe de la cause que vous défendez, que nous défendons tous. Vous vous étonnez que des hommes (et à plus forte raison des femmes), qui ont été habitués aux délicatesses de la vie, au bien être et au confortable que donne la fortune, aient en horreur la pensée, déjà si funeste par elle-même, d'aller mourir à l'hôpital. Cette idée seule est mortelle pour les individus qui en sont dominés. — elle est désastreuse pour la cause que nous défendons : elle a jeté plus de monde que vous ne pensez dans les bras de Rosas et d'Orive. Sachez le bien, Messieurs, nous en parlons avec connaissance de cause, le froid égoïsme qui domine la société de Montevideo, a enlevé et enlève tous les jours des hommes qui se sont sacrifiés pour elle ; mais qui après avoir inutilement frappé à toutes les portes..... après avoir vendu leur dernière chemise..... n'ont pu supporter l'accablante perspective qui leur restait, — d'aller mourir à l'hôpital.

En quoi différez-vous donc, s'il vous plaît, Messieurs les philanthropes, des officieux amis du bonhomme *Job* ? — S'ils ne l'ont pas engagé à aller se faire soigner à l'hôpital, c'est qu'il n'y avait pas d'hôpital, vous le savez bien. La société antique ne s'occupait guère du soulagement de la misère. Le beau nom de Charité n'était pas même connu des païens. Chez eux, la dureté de cœur était une vertu. Rien ne battait sous la poitrine du Spartiate à la vue d'un enfant infirme ou débile : il le frappait jusqu'à la mort. Le Romain n'avait aucun soin de ses pauvres ; il les laissait périr misérablement. Mais Jésus-Christ parut, et il enseigna lui-même à ses apôtres la vertu de charité, autrefois inconnue à la terre. Une foule immense l'avait un jour suivi dans le désert, pour entendre plus longtemps la parole divine. Ses apôtres voulurent la renvoyer. « Non, dit Jésus, car plusieurs pourraient défaillir dans la route. C'est à vous de les nourrir. »

Au commencement il n'y avait point de pauvres parmi les chrétiens. Ceux qui avaient des biens les vendaient et en déposaient le prix aux pieds des apôtres pour être employés aux besoins de tous. Le nombre des chrétiens étant considérablement accru, cette communauté de biens ne fut plus possible ; mais les vrais chrétiens demeurèrent toujours liés par la communauté des mêmes sentiments, et le centre de cette union, ce fut l'évêque.

Dans les premiers siècles du christianisme, une grande famine desola la Judée. Les fidèles d'Antioche chargèrent Paul et Barnabé de porter des secours à leurs frères de Jérusalem. C'est la première collecte qui se soit faite dans l'Eglise : elle s'est souvent renouvelée depuis ; et toujours elle fut inspirée et soutenue par le ministère épiscopal.

L'Eglise, comme une bonne mère, a toujours prêté l'oreille aux cris de ses enfants, et, comprenant la douleur profonde que quelques uns ressentaient, elle a dit, en s'adressant à ceux qui souffraient un peu moins : « Enfants, réunissez-vous pour aller soulager vos frères et vous serez bénis de Dieu. » — Voilà l'origine de toutes les associations de charité.

C'est dans les temps de calamité publique, comme ceux qui affligent Montevideo, que l'Eglise s'est montrée sublime de zèle, de prévoyance et de charité. C'est dans ces circonstances douloureuses que se sont immortalisés les Jean l'aumonier (évêque d'Alexandrie), les Charles Borromée, les Belsunce, les Saint Vincent de Paul, les Fénelon, les Quelen, les Cheverus, et tant d'autres évêques catholiques, qui ont donné de si sublimes exemples de dévouement et de vertueuse abnégation.

Lors de l'inondation de Montauban, en 1826, le vénérable de Cheverus ouvre son palais à tous les malheureux sans asile : « Mes amis, leur dit-il, le palais épiscopal est à vous, venez y tous, je partagerai avec vous jusqu'à mon dernier morceau de pain. » Une pauvre femme restait à la porte de l'évêché : elle n'osait entrer, parce qu'elle était protestante. L'évêque l'apprend ; il court lui-même la chercher : « Venez, lui dit-il, nous sommes tous frères, surtout dans le malheur. »

En 1844, dans des circonstances à peu près semblables, l'évêque de Lyon a imité ce beau trait de charité.

Nous n'en finirions pas si nous voulions citer tous les exemples de charité épiscopale qui ont été données, même dans notre siècle égoïste. Nous ne parlerons pas des ministres de Dieu, de ces simples prêtres, qui dans nos villes populeuses d'Europe, ont pour mission principale de rechercher les misères cachées, les pauvres honteux, comme ils les appellent, afin de les encourager, de les consoler et surtout de les soulager ; cela se voit tous les jours.

Ce que nous venons de dire suffit pour prouver que la charité chrétienne, bien entendue, c'est à-dire, la charité selon l'Evangile et la loi naturelle, qui consista à dire, « fais à autrui le bien que tu en voudrais recevoir, » ne doit pas se borner à prêcher la résignation, l'humilité et la patience, et à donner comme fiche de consolation un billet d'hôpital à des gens qui ont vécu dans tout le confortable d'une vie opulente. Il y a d'autres devoirs à remplir envers le malheur ; il faut savoir l'honorer quelques fois, — et toujours le respecter — quand il n'est pas le fruit de l'inconduite ou de la folle dissipation.

(La suite au prochain numéro.)

INTERVENTION ANGLAISE DANS LE RIO DE LA PLATA.

Ainsi que nous l'avons annoncé à nos lecteurs, nous allons reproduire une partie des réflexions qu'a suggérée du *Comercio del Plata* le discours étrange du marquis de Lansdowne.

Le *Comercio* commence par déclarer qu'il n'entend point justifier ni accuser l'intervention britannique dans la Plata ; qu'il ne s'agit pas de celà maintenant ; mais qu'il s'empare d'un fait notoire et indubitable, à savoir : Que l'Angleterre est intervenue en 1845, que l'Angleterre a exigé quelque chose qu'elle n'a pas obtenu, et que, par conséquent, l'honneur de l'Angleterre est compromis dans cette affaire.

Il relève plusieurs inexactitudes ou erreurs de fait commises par lord Harrowby, avec la meilleure bonne foi du monde, et qui prouvent que le noble lord a dit vrai en affirmant que la chambre haute d'Angleterre était dans une complète ignorance sur tout ce qui s'est passé pendant le cours des diverses missions qui ont été envoyées, des causes de leur mauvais résultat, de la politique suivie alors par le gouvernement, et de celle qu'il suit ou prétend faire triompher maintenant. Lord Lansdowne, lui-même, tout en paraissant disposé à donner des explications à la chambre haute, commet des erreurs tout aussi grandes, tout aussi extraordinaires ; et intentionnelles ou non, ces erreurs n'ont pas peu contribué à augmenter la confusion, déjà si grande, qui existe en Angleterre sur toute cette mystérieuse affaire ; elles auront naturellement contribué au résultat final de la discussion, c'est-à-dire, au rejet de la motion du comte de Harrowby tendant à obtenir du ministère la communication de toutes les instructions données aux agents anglais depuis 1846.

Pourquoi la chambre des lords d'Angleterre ignore-t-elle ce qui d'après la constitution et les coutumes britanniques ne devrait pas lui être caché ?

« Elle l'ignore, dit le *Comercio*, parce que le gouvernement n'a pas cru devoir l'éclairer sur cette affaire, dans la crainte qu'il éprouve de voir tomber sur lui les reproches et les accusations. L'exigence de lord Harrowby tendait à remédier à ce mal : mais on lui a opposé l'existence de négociations pendantes ; fastidieux prétexte qui, dans la question de la Plata, et dans la bouche des ministres britanniques, semble être devenu une formule consacrée, un talisman efficace pour détourner constamment tout conflit parlementaire. Lord Harrowby avait déjà prévu cette excuse et était allé au devant, en déclarant qu'elle était inadmissible ; et une chambre qui eût été un tant soit peu au courant de l'affaire, aurait appuyé et maintenu cette déclaration.

« Certainement, le contraste qui existe, à cet égard, entre le procédé actuel de lord Palmerston et la conduite antérieure de lord Aberdeen, ne peut être plus frappant. Lorsque le premier faisait de l'opposition au gouvernement dans la chambre haute, il réclama avec instances l'exhibition des instructions remises à M. Ouseley, et lord

Aberdeen s'empessa de satisfaire à cette demande ; et il ne faut pas oublier que la mission de M. Ouseley et les actes qui en furent la conséquence n'étaient pas, à cette époque, une chose aussi complètement terminée, que l'est de tout point, en 1849, la mission qui fut confiée à lord Howden en 1847. Et si cette circonstance ne fut point alors un obstacle, ni à la demande de lord Palmerston, ni à la déférence de lord Aberdeen, pourquoi le sernit elle aujourd'hui à la demande de lord Harrowby ? Cette objection, née de l'exemple précédemment donné par lord Aberdeen, a été faite plusieurs fois dans la chambre basse, par un motif semblable ; mais elle est si pressante, que lord Palmerston, pour l'esquiver, s'est constamment vu forcé de répondre comme s'il ne l'avait pas entendue. Lord Harrowby la reproduit aujourd'hui dans la chambre haute, et le noble ministre, imitant lord Palmerston, feint absolument de ne pas la comprendre ; il feint nonobstant la proposition, très significative et très pressante, résolument posée par lord Harrowby ; à savoir : que lord Aberdeen usa de ce procédé parce qu'il n'avait rien à cacher.

« Cette objection nous paraît d'autant plus forte, continue le *Comercio*, qu'il est difficile de comprendre quelles peuvent être ces missions ou négociations encore pendantes aujourd'hui, dans le Rio de la Plata. Toutes, y compris celle de M. Gore, sont définitivement terminées, suivant le dire même du ministre : comment donc peut il exister des obstacles insurmontables à la communication des pièces qui les concernent ? Nous trouvons quelque chose de ridicule dans cette ostentation de réserve et de mystère, de la part du cabinet britannique, lorsque depuis longtemps Rosas a livré à la publicité tous les documents relatifs à ces diverses missions. »

« Aujourd'hui il n'y a plus d'autre négociation pendante, — en admettant une absurdité, c'est à dire, qu'un ministre sans pouvoirs, et non reçu, puisse négocier, — il n'y a plus d'autre négociation que celle de M. Southern. Mais ce serait une chose souverainement ridicule d'affirmer que ce serait nuire à sa réussite que de manifester les instructions qui furent données à M. Hod, ou à lord Howden, ou à M. Gore. Il faudrait pour cela que la mission de M. Southern fût dans son caractère, dans son essence et dans son objet, une continuation exacte des premières ; mais cela ne pourrait s'affirmer sans être au même instant démenti par la notoriété des faits ; parce que, abstraction faite de plusieurs autres raisons il est constant que les missions antérieures furent envoyées par la France et l'Angleterre conjointement ; tandis que celle de M. Southern est individuelle, elle est envoyée par l'Angleterre seule. »

« Qu'on ne vienne donc pas essayer de cacher, par des moyens usés, une vérité qui saute aux yeux de tout le monde. Le vrai motif qui conduit le ministère britannique à repousser des exigences de cette nature, c'est qu'il craint l'examen de ses actes ; c'est qu'il se flatte de conclure avec Rosas un arrangement qu'il espère être satisfaisant ; c'est qu'il compte pouvoir, alors, se présenter triomphant devant le parlement et lui dire : — tout est terminé ; — c'est qu'il calcule, avec raison, que dans ce cas, on n'exigera point de lui la communication des pièces relatives aux missions antérieures, dont l'examen deviendrait d'ailleurs indifférent et sans objet ; que par la même raison on passera l'éponge sur les faits accomplis, et qu'il sortira ainsi de la difficulté qui l'embarrasse tant aujourd'hui. — Voilà le vrai motif de sa conduite ; les négociations pendantes ne sont qu'un prétexte. »

« Ce plan peut réussir, si l'arrangement projeté se réalise. Dans le cas contraire, il ne sera que compliquer davantage la position déjà si difficile du gouvernement anglais. »

« Telle est notre opinion à l'égard de ce qu'on peut appeler la partie accessoire du discours de lord Lansdowne. Dans un autre article nous nous occuperons des principales idées qui en constituent le fond. »

(Continuera au prochain numéro.)

— § —

Par le trois masts anglais G. F. D. venant de Glasgow, on a eu de nouvelles d'Europe très récentes, puisqu'il n'est parti que le 3 juin. Malheureusement, on n'a encore pu avoir en ville qu'un seul journal qui est du 19 mai, mais comme on sait qu'il en a été remis quelques uns de plus fraîche date en rade, il faut espérer que les personnes entre les mains de qui ils se trouvent ne tarderont pas à les communiquer, connaissant l'anxiété avec laquelle les nouvelles d'Europe sont attendues.

Le *Comercio del Plata* d'hier donne un long et intéressant résumé d'après le *Glasgow Citizen* du 19 mai, dont nous allons donner un extrait.

Il y aurait eu, suivant cette feuille, beaucoup d'agitation à Paris le 13, mais comme aucun fait n'est cité, nous croyons qu'il n'y a eu qu'un grand déploiement de forces que le gouvernement aura jugé prudent de faire.

Suivant le correspondant du *Times*, le général Oudinot était le 3 mai à 20 milles de Rome, et il lui arrivait tous les jours des renforts. Le plus grand enthousiasme régnait dans la capitale d'Italie, et le triumvirat enchanté du petit succès de ses troupes sur une colonne française, s'imaginait presque que ses recrues étaient invincibles. C'est le 1er mai qu'a eu lieu cette escarmouche, sur laquelle on manque d'ailleurs de données positives, au moins quant aux chiffres.

Le même correspondant écrit à la date du 5 de Civita-Veccia qu'il avait déjà débarqué environ 15 mille hommes de toutes armes. Les napolitains se trouvaient à Velletri au nombre de 8,000, et à Trasimoni, avec le roi, au nombre de 2,000. — Les anglais résidans à Rome se mettaient tous en disposition d'en sortir. Suivant le *nouvelliste de Marseille*, l'expédition espagnole, forte de 8,000 hommes, a dû débarquer dans les Etats Pontificaux le 11 ou le 12.

Le *Moniteur* a publié le bulletin suivant du général Oudinot, en date du 8 mai à San Paolo : — « Depuis mon dernier bulletin du 4, je n'ai eu aucune opération importante à exécuter.... Ayant appris que le port de Tivoli offrait plus de facilités pour le débarquement, de même que pour nos relations avec Rome, j'en ai pris possession et je l'ai fait occuper par le 20e de ligne. Je crois vous avoir informé déjà que le 30 avril, environ 200 hommes du 20e, sous les ordres du commandant Ricard et de quelques officiers, emportés par leur ardeur, et aussi par quelques manifestations de conciliation, étaient entrés à Rome par la porte St Pancrace et y avaient été fait prisonniers. Mon bulletin du 4 ne mentionne pas ce fait. Ils viennent de revenir avec le décret des triumvirs en date du 7, relatif à l'échange des prisonniers. Je pense que la France ne doit pas rester en arrière quand il s'agit de générosité ; en conséquence, j'ai ordonné au gouverneur français à Civita-Veccia de donner la liberté au bataillon des chasseurs romains que y étaient détenus. En reconnaissance de ce procédé du gouvernement de la République romaine, je lui ai exprimé le désir de voir donner à nos compatriotes, et à tous les étrangers en général, un sauf-conduit pour qu'il puisse sortir de la ville. Notre situation militaire est excellente. Sous le rapport de notre force numérique, nous sommes plus forts, qu'il ne faut pour pouvoir exercer une influence considérable dans les événements ultérieurs. Il n'y a pas de doute que la situation politique est très compliquée ; mais il est facile de prévoir aussi que le moment n'est pas éloigné où la capitale et le gouvernement lui-même consentiront à accepter la France pour arbitre.... » La conduite de l'armée, dit le général Oudinot en date du 6, est admirable ; personne n'a eu à se plaindre des soldats et encore moins des officiers ; tout le monde paie ce qu'il demande en bon argent comptant. »

Le *Citizen* ajoute à ce qui précède, que les forces françaises en Italie montent à 20,000 hommes. Que près de 2,000 napolitains avaient été attaqués et déroulés par les romains à Tordi-Muzavia, et que le *Times* dit que les romains ont expédié deux envoyés près du gouvernement anglais pour reclamer son intercession : que le général Oudinot avait promis de ne pas renouveler ses attaques avant de connaître le résultat de cette démarche, et qu'on espérait que l'affaire s'arrangerait pacifiquement.

Le 14, le marquis de Lansdowne avait déclaré à la chambre des Pairs, que le gouvernement ne prenait nullement part aux affaires des français, des napolitains et des autrichiens dans les états romains.

— En Sicile, la guerre continuait, Parlerme résistait surtout avec énergie.

— En Saxe, en Silesie et en Bavière, l'insurrection avait été étouffée, mais la situation de l'Allemagne était des plus critiques. A Bade, le grand duc avait été obligé de fuir.

— L'Assemblée nationale de Francfort était toujours en désaccord avec le roi de Prusse.

— L'entrée des Russes en Hongrie est maintenant un fait certain, et qui avait produit une sensation dans toute l'Europe. Un journal français annonce que le 10 mai, une grande insurrection avait encore éclaté à Vienne. Lord Lansdowne, en annonçant le 15 au Parlement, la marche des Russes au secours de l'Autriche, déclara qu'il ne croit pas que le gouvernement anglais fut obligé d'intervenir dans cette affaire.

— Relativement à la question danoise, dont la Russie se mêlait aussi, après une déroute soufferte le 7 par les troupes danoises, on pensait à Copenhague qu'elle s'arrangerait pacifiquement.

— Les nouvelles de France vont jusqu'au 16, au soir, et il paraît, d'après ce journal anglais, que les modérés remporteraient l'avantage dans les élections, même dans celle de Paris, où l'on compterait que 23 de ce parti

seraient élus. — Il nous semble, à nous, que ce chiffre est loin d'être modéré, et que dans Paris au moins l'opposition, ou les républicains rouges, comme on les appelle, auront plus de candidats que 5 sur 23. — Néanmoins le vrai parti de l'ordre paraît avoir le dessus, tant à Paris que dans les départements. Au reste ces espérances avaient arrêté la baisse des fonds à la Bourse, où le 5 p. 00 avait fermé à 5. 88 60.

— Il paraît certain, touchant les affaires d'Italie, que le général Oudinot seraient entré à Rome avec ses troupes le 20 mai, suivant les nouvelles de Rome, contenues dans les journaux postérieurs à celui rapporté ci-dessus, et qui vont jusqu'au 23.

STATISTIQUE DES GUILLOTINÉS.

Sous ce titre, le journal des tribunaux le *Droit*, a publié en 1839, un fort intéressant article que le hasard a fait tomber dernièrement sous nos yeux, et que nous avons pensé devoir reproduire, parce que les renseignements statistiques qu'il renferme sont des plus intéressants.

Au nombre des reproches mérités qui sont adressés à la révolution française, se trouvent en première ligne les nombreuses exécutions qu'elle a ordonnées. Mais on en a tellement grossi le nombre par la peur et la calomnie, que les chiffres officiels, qui sont rapportés par l'auteur de cette statistique, paraîtront au premier abord très peu élevés, tant la tradition les a grossis et augmentés. Ils sont pourtant de la plus grande exactitude, et en y réfléchissant un peu, bien assez forts pour épouvanter l'humanité.

Les ennemis de la Révolution ont fait un scandale horrible de cette époque, à laquelle il a été donné un nom sinistre, qui lui restera. Nous ne prétendons pas excuser ses excès, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de remarquer, que les tyranies individuelles ont toutes été beaucoup moins avares du sang des hommes que cette terrible dictature populaire de 1792 et de 1793. Si l'on mettait en regard les chiffres des victimes sacrifiées par les Neron, les Tibère, les Caligula, les Charles IX, les Louis XIV, les Rosas, — on serait bien surpris, peut-être, de les trouver incomparablement plus élevés que le nombre des guillotinés en France du temps de la Terreur. — C'est pourtant une vérité incontestable.

Le journal le *Droit* de 1839, s'exprime ainsi :

— « On a parlé de monteaux de cadavres, de flots de sang, &c. Pourquoi ne pas donner des chiffres quand il y en a de possibles ? Des chiffres, groupés d'une manière intelligente, ne sont pas moins éloquents, que des phrases, il sont plus vrais et se gravent plus profondément dans la mémoire. Et d'abord pour celui des exécutés révolutionnaires à Paris, qui est-ce qui le cite ? qui est-ce qui connaît ? qui est-ce qui ne se l'explique pas, tant épouvantable qu'il soit en lui-même ! »

— « Ce chiffre est de 2,742 pour Paris ! »

— « 2,742 ! il n'est point de maladie contagieuse qui ne cause, chaque dix ans, à la capitale, une perte plus forte ; pas de batailles où ne s'éteignent sans fruct plus de 2,742 existences..... »

— « Du 26 août 1792 au 14 août 1794 (28 thermidor su 11) en 718 jours, ont eu lieu 1,742 exécutions, soit pour moyenne générale 3 12/100me par jour. »

— « A ceux qui prétendent que leur caste seule a souffert dans cette terrible révolution..... nous soumettrons le tableau suivant :

— « Classes aristocratiques 607, — moyennes, 1,068, — infirmes, 692, — non vérifiés, 358. »

— « Militaires, 256, — prêtres, religieux, 189, — magistrats, avocats et avoués, 220. »

— « D'où il résulte que toute proportion gardée, le barreau a été plus cruellement frappé que l'armée, que celle-ci l'a encore été plus que l'église, et les classes moyennes plus que les classes élevées. »

— « La Convention a envoyé à l'échafaud politique 40 de ses membres (sur 749). Il ne faut pas oublier que nous nous arrêtons au jour où finit le tribunal révolutionnaire. »

— « Il est à remarquer, sans pouvoir appuyer cette assertion par des chiffres précis, que la révolution, sur dix hommes, en a tué 5 de ses amis, 3 ennemis et 2 indifférents. »

— « Que dites-vous de cette révolution qui mettait quatorze armées en campagne, qui faisait la guerre contre sept têtes couronnées, qui luttait contre 66 départements insurgés, qui pendant cette double lutte n'a pas abandonné un pouce de territoire, concédé un principe, laissé un affront impuni, et qui cependant s'amuse à tuer 344 femmes, 41 enfants, 102 septuagénaires, 11 octogénaires et un vieillard de 93 ans, oui de 93 ans, le nommé T. G. Derilly, épicier, rue Mouffetard ! Que dites-vous de cette révolution qui guillotine un roi, une reine, des princes, des maréchaux, des évêques, et qui ne dédaigne pas d'abattre des épiciers, des gagne-deniers, des toucheurs de bœuf, et jusqu'à un certain Ostalier, qualifié de bon pauvre à Bièvre ! N'est ce pas que Dieu, en permettant la révolution française, a voulu glorifier et humilier à la fois la raison humaine ?..... »

Le Patriote Français.

BANQUET

Offert par la ville de Paris à M. le président de la République.

Près de deux cents convives assistaient au banquet donné par la ville de Paris, pour l'anniversaire de la proclamation de la République, par l'Assemblée nationale. M. le président de la République, M. le vice-président de la République, tous les ministres, M. le président de l'Assemblée, MM. les vice-présidents, secrétaires et questeurs, le corps municipal, les colonels des légions de la garde nationale, les principales autorités militaires, les présidents des cours et tribunaux, M. l'archevêque de Paris, M. le gouverneur de la Banque de France, etc., etc., étaient au nombre des invités.

A six heures trois quarts est arrivé M. le président de la République, accompagné des ministres, de M. le colonel Vaudrey, aide de camp, et de MM. Edgard Ney et de Menneval, officiers d'ordonnance.

Les vives acclamations de la foule qui déjà couvrait la place, ont accueilli M. le président de la République.

Une immense table en fer à cheval était dressée dans la salle de l'Horloge, étincelante de lumières, M. le président de la République avait à sa droite M. le président de l'Assemblée nationale; à sa gauche, M. F. Arago, président du conseil municipal, M. le préfet de la Seine, placé en dedans du fer à cheval, avait à sa droite M. le vice-président de la République; à sa gauche M. le président du conseil des ministres.

Des places d'honneur avaient été réservées pour les principaux dignitaires de l'Assemblée, du gouvernement et du corps municipal.

A la fin du banquet, pendant lequel une musique militaire a joué des airs patriotiques, M. le préfet de la Seine a porté dans ces termes un toast à la République et au président de la République :

« A la République et à son président ! »

« C'est un jour d'union et de patriotisme dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire. Les représentants du peuple, chargés de donner une constitution au pays, ont commencé leurs travaux en sanctionnant, avec une libre et éclatante unanimous, l'institution républicaine.

« La fête de la République est en même temps la fête de la concorde et de la loi.

« La concorde, but sans cesse poursuivi à travers tant de révoltes, et que nous atteindrons, j'espère, maintenant que la volonté de la nation entière apparaît, sans contestation possible, derrière tout pouvoir public.

« La loi, unique souverain des républiques, souverain qui ne périra pas, qui n'éprouve ni passion, ni partialité; et dont chacun doit s'honorer d'être le sujet.

« Je suis heureux de pouvoir, au nom du corps municipal de Paris, saluer ici, à l'Hôtel-de-Ville, berceau de notre jeune République, le mémorable anniversaire du 4 mai.

« Puissent tous les bons citoyens, imitant l'exemple de notre premier magistrat, de l'élu du 10 décembre, affirmer et perpétuer la République par le respect des lois et de nos institutions, par l'esprit de fermeté dans la modération, de courage dans le patriotisme, qui sont la source de toute prospérité et de toute grandeur. » (Vifs applaudissements.)

M. le président de la République a répondu :

« Je suis heureux d'entendre à l'Hôtel-de-Ville M. le préfet de la Seine associer mon nom à la prospérité de la République.

« Je remercie les membres du corps municipal de m'avoir appelé au milieu d'eux pour fêter en commun un grand anniversaire. C'est qu'ils sont convaincus, comme le peuple qui m'a élu, de mon dévouement aux grands principes de notre Révolution, principes que l'ordre, la loyauté et la fermeté du gouvernement peuvent seuls consolider. Que la ville de Paris reçoive donc ici mes remerciements et l'hommage de mon sincère attachement.

« A la ville de Paris ! »

Ces paroles de M. le président de la République ont excité d'unanimes applaudissements. L'élu du 10 décembre a d'abord été l'élu du département de la Seine, qui cherchait alors dans un grand nom et qui a trouvé dans le caractère ferme et loyal du premier magistrat de la République, une puissante garantie d'ordre, de paix intérieure, de prospérité publique et de sage progrès. En rendant hommage au président de la République, les représentants de la ville de Paris applaudissaient à ces biens déjà en partie réalisés et à ces espérances.

En quittant l'Hôtel-de-Ville, M. le président de la République a été de nouveau salué, par de nombreuses acclamations.

La façade de l'Hôtel-de-Ville était illuminée au gaz. Le

calme de l'air laissait briller dans tout son éclat cette curieuse illumination qui représentait, selon l'usage, les armes de la ville de Paris, et qui écrivait en lettres de feu, au dessous de l'horloge, ces mots : République française.

La cérémonie de la pose de la première pierre de la cité ouvrière, qui va être construite rue de Rochechouart, a dû avoir lieu le mardi 8, à onze heures. Cette première pierre a été posée par le président de la République assisté de M. l'archevêque de Paris.

AVIS DIVERS.

L'ancien tir de pistolet rue de la Brecha est ouvert tous les jours, on y donne des leçons de principes aux amateurs, on y trouve des pistolets de qualité supérieure à simple et double détente.

De la place de la Matriz esquina du Cabildo on voit l'enseigne



Le soussigné devant partir très prochainement pour Buenos-Ayres et pour l'Europe, prie les personnes qui seraient en compte ou affaires avec lui, de vouloir bien s'adresser à lui directement rue 25 de mayo n° 174.—Montevideo le 25 juillet 1849.

Valentin Gallino.

CONSTITUTION

DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE,

Premulguée par l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1848.

Brochure in 32

Se vend au l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS rue Perez Castellanos n. 162.

Chambres garnies

A LOUER.

Au jour et au mois. S'adresser à M. Auguste, ancien cuisinier de l'hôpital, rue Buenos Ayres n. 215.

Il previent aussi qu'il a un dépôt de meubles à vendre.

Nourrice.

Une jeune femme qui vient de perdre son enfant âgé de quelques jours, désire rencontrer un nourrisson pour nourrir chez elle ou en ville, s'adresser rue de l'Uruguay n. 11.

A vendre

Un billar à un prix modéré, s'adresser rue de Zavala n. 93.

On demande

Une jeune homme capable pour garçon de magasin de comestibles, s'adresser au magasin à côté de la pharmacie de M. Lenoble.

Les ouvrages suivants reliés ou brochés ont en vente à l'imprimerie du PATRIOTE.

Des Peches Capitaux,—L'Orgueil.

Les Peches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais.

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Hélène.

Le Sansonnet.

Nous invitons les personnes qui désireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAUX, à adresser sans retard leurs demandes à l'imprimerie du journal, où il n'en trouve que très peu d'exemplaires.

AVISO A LOS AFICIONADOS

A LA

LENGUA CASTELLANA.

NUEVA GRAMATICA ESPAÑOLA.

Sobre un plan muy metódico, con un tratado de la ortografía moderna, según la academia española, y otro de la sintaxis con ejercicios de análisis gramatical y lógica; 1 vol. en 8.º — precio 12 reales. En la librería de D. Jaime Hernandez y en la Nueva calle del 25 de Mayo.

Aux amateurs

DE LA PROPRETE.

Savon à détacher de la composition du sieur Robert, chimiste de Paris.

Les seuls dépôts établis à Montevideo sont chez MM.

Henri Fontana rue de la Convention n. 145 et 147, esquina du Lion d'Or.

Daudy, pharmacie du Lion d'Or, hors le marché.

Manuel Rey, rue 25 de Mayo n. 228, cerca de la Libreria de Hernandez.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 129 a l'honneur de prévenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravates de satin, du dernier goût qu'il vendra au plus juste prix.

Se compra

Una casita chica ó un sitio. Ocúrrase a la imprenta de este Diario.

Gants et cravattes

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravates nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 mai n. 251, maison du consul italien.

A vendre

A TRES BON COMPTE

Sous carbonate de soude et blanc d'Espagne de 1ères qualité, à l'usage de Messieurs les Pharmaciens, Peintres, fabricants de savon, de chandelles, etc. etc. S'adresser au bureau du journal.

Importante á todos.

Agua de Colonia y agua sedativa del Dr. Raspail, esencia de anís, ginebra, canela y clavel, tinta negra y azul muy fina, lacre punzón y negro de superior calidad, soda purgante y de refresco, esencia coronada y Gratia-probatum, aceite de oso y de otras clases para el pelo de superior calidad, líquido eficaz para curar los sabañones del Dr. A. Cooper, garantido, jabón vegetal para sacar manchas en paño cualquiera que sea, Elixir de Guillen, vino de zarza-parilla del Dr. Albert. Todos estos renglones se encontrarán y otros muchos de la misma clase en la Droguería del Aguila Dorada, calle del Sarandí n.º 222.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos n.º 162.